



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE 1^{ER} MARS 2021

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Sont absent (e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 H 30 et se déroule par visioconférence Zoom conformément à l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 du ministère de la Santé et des Services

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une petite modification est demandée pour que le point 12 soit modifié pour se lire Prêt de Jean-Marie Deschênes;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-46

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais avec la modification au point 12 (changer le mot don par prêt).

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-47 **QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Le maire informe que le bureau municipal est ouvert depuis le 8 février et de ne pas hésiter à y aller pour vos besoins jugés essentiels.

Le comité du projet piscine a déjà eu deux rencontres et travaille à créer une page Facebook et Instagram. Les résultats du sondage pour trouver un nom au futur bâtiment de la piscine seront dévoilés plus loin.

Le projet domiciliaire du secteur de la rue de l'île Blanche et rue des Cayes est en cours d'élaboration. On travaille avec le promoteur. Pour ce qui est de nos terrains qui jouxtent ce développement, nous sommes en réflexion suite à la démarche sur l'attractivité, pour voir quel développement à faire. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du projet.

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

La conseillère Suzette de Rome informe que les rencontres avec l'office de tourisme et des congrès de RDL se poursuivent. Elle travaille aussi pour que la municipalité soit plus présente, notamment sur le projet de circuit d'artistes et artisans.

Deux rencontres intéressantes ont eu lieu avec Mélanie Milot sur le PIIA où étaient présents les membres du CCU et du conseil municipal. Un comité a été mis en place pour faire la promotion de certains éléments d'urbanisme.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉROTÉ 2021-01-415

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE divers travaux de voirie et l'achat d'une camionnette pour la voirie sont nécessaires en 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2021 en visioconférence et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,



2021-03-48 **QUE** le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt parapluie numéroté 2021-01-415.

7. CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA ET RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de consultation sur le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024;

ATTENDU QUE cette consultation, menée conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, permet aux organismes municipaux de donner annuellement son avis sur l'utilisation que la Commission scolaire entend faire de ses immeubles, plus particulièrement ceux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la situation de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage semble assez stable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit prendre connaissance de ce plan et retourner l'avis et ses commentaires au plus tard le 26 mars prochain, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-49 **QUE** le conseil municipal appuie le projet triennal de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

8. ESPACE VILLÉGIATURE ET L'ANCRAGE

C'est 227 personnes de Notre-Dame-du-Portage qui ont répondu au sondage pour trouver un nom et ainsi apporter sa couleur au projet Espace multifonction :

RÉSULTAT DU SONDRAGE
53% pour l'Ancrage
44% pour l'Escale
3% pour l'Espace multifonction.

Le conseil retiendra donc le nom l'Ancrage qui semble donner l'idée d'un lieu de rassemblement et une thématique en lien avec le fleuve et l'environnement. Le travail est amorcé en petit comité de quelques personnes intéressées par le projet, dont Mélanie Bergeron consultante à ce sujet, qui travaille à développer un logo et l'identité visuelle pour faire rayonner le projet à travers les médias sociaux.

9. ADHÉSION À LA DÉMARCHE DE PRODUIRE UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (VOLET TRANSPORT ACTIF)

CONSIDÉRANT l'existence de la démarche de produire un *Plan de mobilité durable et de sécurité routière* (volet Transport actif) dont le mandataire régional est le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent appuyant la création de villes actives;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de déplacement actif par ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire encourager l'utilisation de modes de déplacement actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage assume le leadership d'une municipalité active;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-50 **QUE** le conseil municipal :

Informe le mandataire régional, M^{me} Andrée Lambert localisée à l'installation du 288, rue Pierre-Saindon à Rimouski, de son adhésion à la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif);

- Nomme Gérald Dionne, responsable de la démarche, pour collaborer avec l'agente de promotion et de prévention en saines habitudes de vie (APP-SHV) de la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin d'intensifier les actions visant à offrir aux citoyens des environnements favorables aux déplacements actifs et sécuritaires.
- Participe à l'évaluation de la démarche de production du Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif).
- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de déplacement actif et sécuritaire.
- Met en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du déplacement actif et sécuritaire avec son APP-SHV.

Donne le mandat à Line Petitclerc, directrice générale, et Vincent More, pour signer l'entente à cet effet.

10. RÉSOLUTION POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET SOCIAUX

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-51

QUE le conseil municipal :

- Demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- Transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

11. RUE À SENS UNIQUE - RUE DES CAYES DANS LA NOUVELLE PARTIE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire créer une approche novatrice dans cette partie du développement qui est interreliée avec les terrains municipaux;

ATTENDU QU'une rue à sens unique permettrait d'avoir une surlargeur pour les cyclistes et piétons et d'avoir une rue moins large tout en permettant les services d'urgence et de déneigement et le transport des autobus scolaires;

ATTENDU QU'UN plan de construction doit être produit pour une partie de cette rue par le promoteur du Développement les Pèlerins;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-52

QUE le conseil municipal demande au promoteur du Développement les Pèlerins de produire un plan de construction pour la portion de la rue faisant partie de son développement en prévoyant une rue à sens unique.

12. PRÊT DE JEAN-MARIE DESCHÊNES

ATTENDU QUE M. Jean-Marie Deschênes désire faire un prêt à la municipalité de trois tableaux qui composent un triptyque;

ATTENDU QUE M. Deschênes suggère que ceux-ci soient exposés dans la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-53

QUE le conseil accepte de se voir confier les triptyques (trois tableaux) pour les exposer dans la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports. Ces tableaux ont été peints par feu Monsieur Horèle Boucher, ancien Portageois et artiste reconnu.

13. CAMP FÉLIX : CONCOURS D'ÉCRITURE

ATTENDU QUE le Camp littéraire Félix, en collaboration avec la biennale de Livres d'artistes au Portage, organise un concours en deux volets : volet photos et volet textes;

ATTENDU QUE le concours s'adresse aux citoyens et citoyennes de Notre-Dame-du-Portage de 16 ans et plus et qu'elles (ils) sont invité(e)s à participer gratuitement à un atelier *d'écriture* par visioconférence offert par le Camp littéraire Félix et animé par l'écrivaine Jennifer Tremblay;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-54

QUE le conseil municipal est heureux de collaborer avec le Camp littéraire Félix et s'engage à faire un publipostage pour publiciser l'évènement à tous les citoyens et citoyennes de Notre-Dame-du-Portage.

14. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AINÉS

Depuis janvier 2020, un comité travaille à la mise à jour de notre Politique familiale municipale et notre politique MADA. Le comité fait maintenant appel à vous. Jusqu'au 8 mars, les citoyen.nes sont invité.e.s à prendre part à une consultation citoyenne pour l'élaboration de la Politique Familles et Ainé.e.s en répondant à un sondage accessible sur Internet à pfmada.riviereduloup.ca et en cliquant sur l'onglet Consultations pour y accéder. Merci d'y participer en grand nombre, c'est une belle occasion de donner votre avis et faire part de vos suggestions.

15. RÉOLUTION SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-55 **QUE** le conseil municipal :

- De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De profiter de cette semaine des *Journées de la persévérance scolaire* pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année, ainsi qu'à nos enseignants.

16. GRILLES SALARIALES SUITE À LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC

ATTENDU QUE le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé une hausse du taux général du salaire minimum à 13,50 \$;

ATTENDU QUE les échelles salariales de certains postes de la municipalité commencent au taux du salaire général;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Il est résolu unanimement

2021-03-56 **QUE** le conseil municipal hausse les échelles salariales des emplois saisonniers de la façon suivante :

Employés saisonniers	échelon 1	échelon 2	échelon 3
Responsable camp de jour	15,04 \$	15,42 \$	16,07 \$
Animateur camp de jour	13,50 \$	14,08 \$	14,67 \$
Responsable piscine	16,58 \$	17,28 \$	18,01 \$
Assistant-sauveteur	13,50 \$	14,08 \$	14,67 \$
Sauveteur	15,04 \$	15,67 \$	16,34 \$
Préposé chalet des sports	13,50 \$	14,08 \$	14,67 \$

17. RÉSOLUTION POUR CONTRAT D'EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE PISCINE 2021

ATTENDU QUE la municipalité procède chaque année à l'embauche d'un(e) responsable de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE Silvie Coté a confirmé son intérêt à occuper le poste encore une fois cette année;

CONSIDÉRANT ses compétences et son expérience à titre de responsable de la piscine municipale au cours des deux dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-57 **QUE** le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Vincent More, maire, à signer le contrat avec Momenta rituel Commémoratif pour retenir les services de Silvie Côté pour une durée totale de 560 heures à 20 \$ l'heure.

18. DEMANDE POUR UN MARCHÉ D'HIVER DE CARAVANE DES PRODUCTEURS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de M. Claude Ouellet, pour installer la caravane des producteurs du Kamouraska dans la municipalité le samedi 20 mars de 10 h à 12 h et vendre divers produits alimentaires issus du Kamouraska.

ATTENDU QUE cette demande s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-58 **QUE** le conseil municipal autorise la caravane des producteurs à s'installer sur le stationnement de l'église le samedi 20 mars, de 10 h à 12 h et qu'elle s'engage à envoyer un publipostage pour en informer ses citoyens.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

19. PROJET DE LOI 85 POUR FACILITER LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

Le 10 février dernier, il y eut présentation du projet no 85 visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la COVID-19, pour essayer de favoriser le vote par correspondance. D'autres informations sur le sujet à suivre dans les prochaines semaines.

20. SIMULATIONS PAR LE GROUPE FEMMES POLITIQUE DÉMOCRATIE

Le groupe Femmes politique démocratie invite les candidates aux prochaines élections municipales à vivre la simulation in situ d'un conseil municipal à l'hôtel de ville de Cap-Chat les 11, 12 et 13 juin en présentiel.



21. **RÉSULTATS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE DÉTOURNEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)**

La municipalité a été informée que 19 % des matières organiques ont été détournées du site d'enfouissement vers la Sémer, ce qui fait que la municipalité n'aura aucune tarification excédentaire. Seules 3 des 12 municipalités de la MRC ont réussi à détourner plus de 15 % qui était le seuil minimal pour éviter la tarification excédentaire. La population de NDDP doit continuer à remplir le bac brun, car cela constitue une économie de plusieurs centaines de dollars. Le conseil félicite tous les citoyens et citoyennes pour leur participation et les encourage à continuer.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

22. **SUIVI DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

571, ROUTE DU FLEUVE PIIA (RÉNOVATION FENÊTRES)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer les fenêtres du sous-sol;

- Les nouvelles fenêtres proposées seront de PVC blanc avec une apparence similaire à celles existantes;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les fenêtres en PVC blanc et recommande de conserver les chambranles des fenêtres ainsi que de conserver la couleur actuelle,

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-03-59 **QUE** le conseil municipal autorise les fenêtres en PVC blanc et demande de conserver les chambranles des fenêtres et d'en conserver la couleur actuelle.

890, ROUTE DU FLEUVE PIIA (AGRANDISSEMENT)

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un accès extérieur pour le sous-sol qui sera situé sur le coin sud-est de la résidence (cour latérale arrière);

- Les matériaux et couleurs seront les mêmes que ceux de la résidence. Une porte sera installée à l'endroit de la fenêtre du sous-sol;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-03-60 **QUE** le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

446, ROUTE DU FLEUVE PIIA (RÉNOVATION ET TRANSFORMATION)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer et modifier 4 fenêtres, à installer une porte-patio sur le mur ouest de la résidence et à remplacer les couleurs du revêtement extérieur de la résidence et du garage.

- Les fenêtres seront en bois et de même apparence que celles existantes, elles resteront de couleur orangée;
- Deux options ont été déposées pour le choix des couleurs pour les revêtements extérieurs, le propriétaire acceptera la proposition du comité sur l'option qui s'harmonise le mieux avec les objectifs du PIIA;
- La teinture proposée est de type opaque de marque *Sansin*;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser le projet de rénovation et transformation tel que demandé et est favorable à l'une ou l'autre des deux options pour le choix des couleurs

(Le maire Vincent More se retire, étant propriétaire de la maison);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-03-61 QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation et transformation tel que demandé et est favorable à l'une ou l'autre des deux options pour le choix des couleurs.

23. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

842, ROUTE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante;

- Rendre conforme la marge avant de la résidence au 842, route de la Montagne sur le lot 4 788 876 du cadastre du Québec qui est actuellement de 6.87 mètres.

- Selon les documents au dossier, l'arpenteur Réjean Gendron, en date du 18 mars 2003, confirme que les constructions sont conformes au règlement municipal. Le 26 novembre 2020 l'arpenteur Frédéric Tremblay produit un nouveau certificat de localisation et constate que lors de la rénovation cadastrale les dimensions de la route ont changé, c'est la raison pour laquelle une dérogation mineure est demandée.

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.1 du règlement de zonage 90-06-127, indique à la grille des spécifications la marge de recul minimale pour l'implantation du bâtiment principal (pour cette zone elle est de 8 mètres);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur indique les raisons pour lesquelles il ne peut se conformer à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure afin de rendre conforme la marge de recul avant de 6.87 mètres pour la résidence située sur le lot 4 788 876 du cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-03-62 **QUE** le conseil municipal autorise la dérogation mineure afin de rendre conforme la marge de recul avant de 6,87 mètres pour la résidence située sur le lot 4 788 876 du cadastre du Québec.

24. DEMANDE POUR LE BRANCHEMENT DU 139 ROUTE DE LA MONTAGNE À L'AQUEDUC DU PARC DE L'AMITIÉ

ATTENDU QU'une demande a été faite de la part des nouveaux propriétaires du 139, route de la Montagne afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le branchement de leur résidence au réseau d'aqueduc du Parc de l'Amitié;

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité sont liées par une entente signée le 3 juillet 2015 dans laquelle la Ville de Rivière-du-Loup autorise la municipalité à approvisionner en eau potable le réseau du parc de l'Amitié à partir d'une conduite raccordée au réseau de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE dans ladite entente, le nombre maximal autorisé est de 91 et que dans les faits, en ce moment, 90 branchements existent déjà et que 2 branchements supplémentaires pourraient être faits si les 2 terrains vacants au Parc de l'Amitié trouvent preneurs;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut autoriser un branchement supplémentaire aux 91 prévus dans l'entente sans avoir l'autorisation de la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron
Appuyée par Suzette de Rome
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-03-63 **QUE** le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à prendre contact avec le directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup pour voir la faisabilité d'ajouter cette adresse à celles déjà prévues à cette entente.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25. ACTIVITÉS À VENIR : DÉFI PLEIN AIR/ SEMAINE DE RELÂCHE

Plusieurs activités se sont déroulées dans le cadre du défi plein-air. Les amateurs de plein air ont pu pratiquer le curling, se faire photographier avec un ours sculpté, profiter de la glissade, le patin, la pétanque, la peinture sur neige et la randonnée aux flambeaux en soirée.

Pour la semaine de relâche « Lâche ton fou » il est possible de s'amuser du 1 au 7 mars :

- Patins-chansons
 - Volleyball libre
 - Mini-putt sur neige
 - Yukigassen
 - Rallye photos patrimonial
 - Défi bonhomme de neige
-

26. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR LA PISCINE

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour son personnel saisonnier à la piscine municipale, selon les postes à combler;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle qui sévit et dépendamment des mesures que le gouvernement décrètera dans ce contexte dans les prochains mois, les ententes de travail seront conditionnelles à la tenue des activités de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE les sauveteurs et assistants sauveteurs ont démontré leur compétence en 2020, la responsable de la piscine recommande d'embaucher les personnes suivantes pour la piscine à l'été 2021 :

Embauche piscine 2021	
Marguerite Sénéchal	Assistante-sauveteure
Élyse Perreault	Sauveteure (requalification au printemps)
Sophia Laroche	Sauveteure (SN)
Emmanuelle Noël	Sauveteure (SN)
Philippe Leclerc	Sauveteur (SN) – reconnaissance échelon 3
Raphaëlle P. Marceau	Sauveteure (SN)
Xavier Binet	Sauveteur (SN)

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2021-03-64

QUE le conseil municipal nomme les personnes aux postes indiqués dans le tableau avec le traitement et les conditions de travail prévus au règlement sur le traitement des employé(é)s à la piscine.

27. COMITÉ D'EMBAUCHE POUR LE PERSONNEL DE LA PISCINE

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en appel de candidatures pour les postes à pourvoir à la piscine;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-65

QUE le conseil municipal mandate Marie Diament, conseillère, Vincent Laflamme, coordonnateur aux loisirs et Silvie Côté, responsable de la piscine, afin de siéger sur le comité d'embauche pour les postes à pourvoir pour la saison 2021 à la piscine.

28. COMITÉ D'EMBAUCHE POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en appel de candidatures pour les postes à pourvoir à la piscine;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-66

QUE le conseil municipal mandate Marie Diament, conseillère, Vincent Laflamme, coordonnateur aux loisirs et Line Petitclerc, directrice générale, afin de siéger sur le comité d'embauche pour les postes à pourvoir pour la saison 2021 au camp de jour.

29. SONDAGE SATISFACTION POUR LES PISTES ET SENTIERS

La municipalité mettra un sondage en ligne au cours du mois de mars pour que la clientèle des pistes et sentiers nous fasse part de leur satisfaction et des points à améliorer.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

30. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024

Titre des projets: Traitements de fissures (2021 V009) et rapiéçage mécanisé localisé d'enrobé bitumineux (pavage Chemin du Lac, 2021 V010)

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

L'estimation détaillée du coût des travaux

l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Keven Desjardins, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Emmanuelle Garnaud

Et adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-67

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

31. **RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTE ERL POUR 2020**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 17 659 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-68

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

32. **OCTROI DE CONTRAT 2021V009 POUR LE TRAITEMENT DE FISSURES**

ATTENDU QUE la municipalité va procéder au traitement des fissures dans la municipalité selon le besoin;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 5 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise 7006098 Canada inc. est valide et est la plus basse, pour un montant de 1,49 \$/mètre linéaire avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à une subvention du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



2021-03-69

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale à signer le contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise 006098 Canada inc. en ces termes.

33. OCTROI DE CONTRAT 2021-2023 P001 POUR ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité fait entretenir les terrains municipaux durant l'été ;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 7 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est de l'entreprise Terra-neige, au montant de 24 000 \$ avant taxes pour un contrat de 3 ans, soit 27 594 \$ avec taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron

Appuyée par Jacqueline Poirier

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-70

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale à signer le contrat pour l'entretien estival des terrains municipaux entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise Terra-neige, selon ces termes.

34. OCTROI DE CONTRAT 2021 V007 POUR RAPIÉÇAGE D'ENROBÉS BITUMINEUX

ATTENDU QUE la municipalité va procéder au rapiéçage manuel d'enrobés bitumineux;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 3 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est de l'entreprise Construction BML, au montant de 580 \$ la tonne pour un total de 25 tonnes, soit un montant maximum de 14 500 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud

Appuyée par Suzette de Rome

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-71

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale à signer le contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction BML en ces termes.

35. ANNULATION DU CONTRAT 2021- V001 AVEC LER POUR SONDAGES, ÉTUDE GÉO-TECHNIQUE ET PLANS ET DEVIS POUR PAVAGE CÔTE DE LA MER

ATTENDU QUE le contrat doit être annulé d'un commun accord;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-72

QUE le conseil municipal annule le contrat 2021-V001 avec LER pour sondages, étude géo-technique et plans et devis pour pavage Côte de la Mer.

36. ANNULATION DU CONTRAT AVEC BOUCHARD SERVICE-CONSEIL POUR PLANS ET DEVIS STATIONNEMENT AVEC GESTION DES EAUX À LA SOURCE

ATTENDU QUE le contrat doit être annulé d'un commun accord;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

2021-03-73

QUE le conseil municipal annule le contrat avec Bouchard service-conseil pour plans et devis stationnement avec gestion des eaux à la source.

37. PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LA ROUTE DU FLEUVE

L'administration de la municipalité travaille sur le dossier, les travaux sont évalués à 4.3 millions pour desservir les résidences non connectées actuellement :

Secteur Est

33 résidences permanentes
14 résidences saisonnières
1 hôtel
3 terrains vacants constructibles

Secteur Ouest

15 résidences permanentes
11 résidences saisonnières
1 terrain vacant

Le programme d'aide Primeau ne finançant que les résidences principales selon les informations que nous avons, le montant de l'aide financière serait autour de 864 000 \$, qui équivaut à 49 résidences à la hauteur de 18 000 \$. Ce qui fait que dans l'état actuel, 4.3 millions moins ce montant serait à la charge des citoyens. Ce montant est loin d'être négligeable. Il va falloir trouver une solution de financement.

La prochaine démarche qui sera entreprise est de contacter l'ensemble des personnes non desservies et visées par ce prolongement vers le mois d'avril, pour évaluer les besoins de la population. D'autre part, l'administration continuera ses démarches avec les fonctionnaires et le député pour voir si d'autres subventions sont disponibles. Une mise à jour sera faite à la prochaine séance.

DONS ET PARTICIPATIONS

38. DEMANDE DES LOUPS-MARINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière du Club de natation les Loups-Marins;



CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place,

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-74

QUE le conseil municipal accorde un montant de 200 \$ au Club de natation les Loups-marins de Rivière-du-Loup.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

39. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS – FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

40. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2021-03-75

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 265 850,81 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

42. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 37.

Vincent More

Maire

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire